

CAP CED



PROFESSION DE FOI

»» À QUOI SERVENT LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES?

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent (détachement entrant, accueil en disponibilité), et sur la carrière de chaque agent de ce corps (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation).

Les CAP se tiennent deux fois par an afin d'examiner notamment les réformes touchant le corps des CEDI, mais aussi les promotions au choix pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires et pour le principalat.

Ce scrutin est donc important : vous désignez vos représentants qui participeront aux discussions et aux décisions liées à l'avenir du corps ainsi qu'à la gestion des CEDI et de leur carrière ces quatre prochaines années.

»» POURQUOI VOTER POUR VOS REPRÉSENTANTS CGT ?

Les élus CGT à la CAP des CEDI conseillent, défendent et informent l'ensemble des agents indépendamment de leur appartenance syndicale. Ils s'engagent sur les enjeux liés à l'avenir du corps et restent attentifs à la défense des intérêts des agents.

Avec la mise en place du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), nous n'avons eu de cesse de rappeler à nos gestionnaires à quel point cette réforme se faisait sans aucun dialogue social. Les délais annoncés ne sont pas respectés, les agents ne sont pas informés : nous avons régulièrement fait des points d'information concernant les avancées de cette réforme notamment en septembre dernier.

»» NOTRE BILAN

- Informations régulières des agents au sujet du déroulement des CAPI, des mobilités, des concours et des réformes impactant notre corps.
- Engagement et participation active dans la mise en place du PPCR et du Rifseep, notamment dans la définition des fonctions graffables du nouveau grade Hors Classe au bénéfice de tous les CEDI.
- Soutien individuel des agents dans leur démarche au quotidien : mobilité, rémunération, conditions de travail.



• Dialogue et participation à des groupes de travail avec nos RH gestionnaires et au sein des ministères d'accueil ainsi qu'avec les associations professionnelles (ADBS).

»»» NOS ENGAGEMENTS :

- Continuer à être à l'écoute de l'ensemble des CEDI et se faire leur porte-parole auprès de l'administration - les tenir informés de l'actualité concernant la gestion du corps et des actions menées par les représentants.
- Défendre la diversité et la spécificité de nos compétences métier, nos missions et notre rôle au sein de l'administration : trop de postes de CED ne sont pas publiés au mouvement du corps et nous échappent au profit du recrutement d'attachés sur des fonctions pourtant dévolues aux CED.
- Continuer à défendre le besoin de recrutement de professionnels (concours, examen professionnel) : le recrutement de professionnels doit se faire selon des modalités en adéquation avec les valeurs de service public que nous défendons.

Le dispositif Sauvadet a montré les besoins en professionnels de l'information, de la documentation et des archives : notre corps a de l'avenir ! Il a fallu que nous saisissons notre ministère gestionnaire de façon officielle pour qu'un concours d'accès au principalat soit finalement organisé en 2018, après une année blanche!

- Participer activement à la mise en œuvre du Rifseep pour qu'il bénéficie à l'ensemble des CEDI. Notre corps doit enfin obtenir une revalorisation qui soit à la hauteur des missions qui nous sont confiées, au lieu de nous contenter d'un CIA inégalitaire selon les ministères, qui accroît les différences de traitement et donc les freins à la mobilité.
- Poursuivre notre vigilance sur la mise en place du PPCR, prévue jusqu'en 2020.

RAPPELS PRATIQUES

Cette élection se déroule uniquement par correspondance. La mise à disposition du matériel électoral (professions de foi, bulletins, kit de vote par correspondance) aura lieu du 15 au 20 novembre.

Le scrutin se déroulera le 6 décembre : pensez à envoyer votre vote à temps pour que celui-ci soit pris en compte !

VOS CANDIDATS CGT

CED

- | | | |
|----|---------------------|--|
| 1. | Laurent CHAUVEL | Ministère de l'Économie et des finances |
| 2. | Carole JOVIGNOT | Ministère de la Transition écologique et solidaire |
| 3. | Ariane MORAIS-ABREU | Ministère des Affaires étrangères |
| 4. | Catherine DELIMOGES | Ministère de l'Économie et des finances |

CED Principal

- | | | |
|----|---------------------|----------------------------------|
| 1. | Aurélien OUTTRABADY | Bibliothèque nationale de France |
| 2. | Alain ALEXANDRA | Ministère des Armées |

